



# AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

## Scrutin du 7 novembre 2021

Par cet avis public, Monsieur Luc Lafontaine, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et électeurs de la Ville d'Estérel.

1. **Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**

Poste de Mairesse ou Maire	Poste de Conseillère ou Conseiller #4
Poste de Conseillère ou Conseiller #1	Poste de Conseillère ou Conseiller #5
Poste de Conseillère ou Conseiller #2	Poste de Conseillère ou Conseiller #6
Poste de Conseillère ou Conseiller #3	

2. **Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection ou de la secrétaire d'élection aux jours et aux heures suivants :**

du 17 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021  
(nous vous recommandons fortement de prendre rendez-vous)

Lundi	de 9 h à 11 h 30	et	de 13 h 30 à 16 h
Mardi	de 9 h à 11 h 30	et	de 13 h 30 à 16 h
Mercredi	de 9 h à 11 h 30	et	de 13 h 30 à 16 h
Jeudi	de 9 h à 11 h 30	et	de 13 h 30 à 16 h
Vendredi	de 9 h à 11 h 30	et	de 13 h 30 à 16 h

**Attention : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue**

3. **Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné entre 9 h 30 et 20 h, le jour du scrutin, soit le 7 novembre 2021, ou lors du vote par anticipation, le 31 octobre 2021.**

### Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 13 octobre 2021.

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. **La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection :** Madame Nadine Bonneau, trésorière et assistante greffière.
6. **Vous pouvez joindre le président d'élection ainsi que la secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :**

115, chemin Dupuis  
Estérel (Québec) J0T 1E0  
450 228-3232

Donné à Ville d'Estérel, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Président d'élection

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 9 septembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier